

3 octobre 2017

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 3 octobre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Patrice Brien, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Maurice Boudreau, conseiller  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Sept résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2017;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résultat de l'appel d'offre concernant les résidus domestiques selon l'option choisie;
8. Résolution pour notre demande de versement de la TECQ-2017 ;
9. Proposition de partenariat pour le spectacle d'Ian Fournier;
10. Résolution pour la location d'un garage appartenant à Garage Lagrandeur;
11. Résolution pour accepter la liste de destruction des documents préparés par HB Archiviste;
12. Résolution concernant le comité de Concertation des Municipalité de la Région de Valcourt CCMRCV;
13. Entente avec la municipalité du Village de Stukely-Sud en lien avec le 5<sup>e</sup> rang;
14. Résolution pour l'encadrement des activités de compostage et restriction concernant l'utilisation de sacs compostables;
15. Résolution pour s'approprier des sommes provenant de la réserve point d'eau;
16. Dépôt des revenus et dépenses non vérifiés ;
17. Résolution pour autoriser les transferts budgétaires pour équilibrage du budget;
18. Voirie;
19. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
20. Comité;
21. Affaires nouvelles;

- 22. Période de questions
- 23. Levée de la session;

2017-10-149

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-10-150

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 5 septembre 2017;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin et appuyé par le conseiller Patrice Brien et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2017 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

**Retour sur le point suivant: aucun**

- 1. Centre d'action Bénévole : nous avons assisté à une belle cérémonie
- 2. Station d'épuration : une première rencontre a eu lieu et les recommandations nous parviendrons sous peu.

M. le maire appelle le point suivant.

2017-10-151

**5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES**

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;  
Proposé par : Réal Vel  
Appuyé par : Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ) |                     |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE                                    | 3 175,27 \$         |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE  | 128,79 \$           |
| TRANSPORT  | 653,25 \$           |
| HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE                         | 2 976,07 \$         |
| AMÉNAGEMENT ET URBANISME                                   | - \$                |
| LOISIRS ET CULTURES  | 63,58 \$            |
| ADMINISTRATION   | - \$                |
| AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION                            | 606,38 \$           |
| AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT                                | 171,21-             |
|  | <u>7 603,34 \$</u>  |
| REMISE FÉDÉRALE  | - \$                |
| REMISE PROVINCIALE   | - \$                |
| TPS à recevoir   | 352,65 \$           |
| TVQ à recevoir   | 351,85 \$           |
| FTQ  | - \$                |
| TOTAL  | <u>8 307,84 \$</u>  |
| Dépense durant le mois                                     | - \$                |
| Salaire déboursé à la séance du conseil                    | 6 093,24 \$         |
| Salaire déboursé durant le mois                            | - \$                |
| Grand total  | <u>14 401,08 \$</u> |

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\* M. Marc Gilbert se retire de la discussion

2017-10-152

#### **5.1 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE DU VILLAGE**

Considérant que nous avons prévu au budget un montant de mille dollars (1 000\$) en lien avec la Fête du Village;

Considérant que le Centre des Loisirs Notre-Dame-de-Érable a réalisé la fête du Village le 9 septembre dernier;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse la subvention de mille (1 000\$) prévu au budget;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\*M. Gilbert revient dans la discussion.

#### **6. CORRESPONDANCE**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

**A. SOIRÉE BISON EN FÊTE**

PROPOSÉ PAR : Denis Vel

APPUYÉ PAR : Réal Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu à assister à la soirée Bison en Fête qui aura lieu samedi le 21 octobre au coût de cinquante dollars (50\$);

**B. FONDATION DU CHUS**

PROPOSÉ PAR : Denis Vel

APPUYÉ PAR : Réal Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) à la campagne annuelle 2017 de financement annuelle du CHUS;

**C. SOUPER BÉNÉFICIE DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE**

PROPOSÉ PAR : Denis Vel

APPUYÉ PAR : Réal Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu à assister au souper bénéfique de la Maison des jeunes L'Initiative le vendredi le 3 novembre 2017 au coût de quarante dollars (40\$);

M. le maire demande le vote : tous les conseillers sont en accord.

Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

**7. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE LE TRANSPORT ET L'ENFOUSSISSEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES**

Nous avons reçu une soumission et après examen, elle est conforme :

| NOM             | 36 mois JEUDI<br>PRIX TOTAL  | 36 mois Vendredi<br>PRIX TOTAL |
|-----------------|------------------------------|--------------------------------|
| Sani-Estrie inc | 23 090.60 +Tx                | 21 959.60 +Tx                  |
|                 | <b>26 548.42 tx incluses</b> | <b>25 248.05 tx incluses</b>   |

| NOM             | 60 mois JEUDI<br>PRIX TOTAL  | 60 mois Vendredi<br>PRIX TOTAL |
|-----------------|------------------------------|--------------------------------|
| Sani-Estrie inc | 23 090.60+Tx                 | 21 959.60+tx                   |
|                 | <b>26 548.42 tx incluses</b> | <b>25 248.05 tx incluses</b>   |

Considérant que nous avons demandé plusieurs options dans notre appel d'offre ;

Considérant que nous avons la possibilité d'opter pour l'une ou l'autre des propositions déposées ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité opte pour l'option de 36 mois le jeudi pour la somme de vingt-six-mille cinq cent-quarante-huit dollars et quarante-deux sous (26 548.42\$) incluant les taxes applicables;

Que le devis fera partie intégrante du contrat qui sera signé entre les parties ;

M. le maire demande le vote : cinq conseillers pour et un contre.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

**8. RÉOLUTION POUR NOTRE DEMANDE DE VERSEMENT DE LA  
TECQ-2017**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Réal Vel  
appuyé par Patrice Brien  
Et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**9. PROPOSITION DE PARTENARIAT POUR LE SPECTACLE D'IAN  
FOURNIER**

Considérant qu'Ian Fournier nous a déposé son projet de partenariat pour son spectacle;

Considérant que notre participation est en lien avec la campagne promotionnelle;

Considérant que le spectacle créera une belle visibilité pour notre communauté;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel, que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle soit partenaire pour le spectacle d'Ian Fournier pour la somme de deux cent dollars (200\$);

Que la somme sera versé lors de la réalisation du spectacle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

\*M. Réal Vel se retire de la discussion.

2017-10-157

#### **10. LOCATION D'UN ESPACE DANS UN GARAGE APPARTENANT À GARAGE LAGRANDEUR**

Considérant que nous avons besoin d'un lieu pour entreposer notre tracteur avec les accessoires tel que la tondeuse, souffleur, épandeur et le matériel (graviers) d'hiver;

Considérant que notre garage actuel ne répond pas à notre besoin d'entreposage;

Considérant que le Garage Lagrandeur peut nous libérer un espace de 144 pieds<sup>2</sup> (12Lx12Lx12H) dans un de leur garage pour nous dépanner;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité accepte de louer un espace de 144 pieds<sup>2</sup> dans un de leur garage avec électricité fourni;

Que le montant de la location est de 140,00\$ plus taxes par mois;

Qu'un bail d'un an débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et se terminant le 1 octobre 2018 soit conclu entre les parties;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le bail pour et au nom de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

\*M. Réal Vel revient dans la discussion.

2017-10-158

#### **11. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LA LISTE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR HB ARCHIVISTE**

Considérant que nous avons mandaté la firme HB Archiviste pour effectuer l'épuration de nos archives;

Considérant que les documents énumérés dans cette liste respectent le calendrier de conservation;

Pour ce motif, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil accepte la liste des dossiers à détruire préparé par HB Archiviste;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**12. RÉSOLUTION CONCERNANT LE COMITÉ DE CONCERTATION  
DES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION DE VALCOURT (CCMRV)  
FORMATION DU COMITÉ ET ADOPTION DE LA CHARTE  
D'ASSOCIATION**

ATTENDU QUE le Comité de concertation des municipalités de la région de Valcourt (CCMRV) est composé des sept maires des municipalités de la région de Valcourt, soit les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte-Anne-de-la-Rochelle et la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE le CCMRV est une association à vocation régionale dont l'objectif est de favoriser la concertation des municipalités de la région de Valcourt en matière de développement communautaire, économique et culturel;

ATTENDU QUE les actions sont les suivantes :

- Traduire en actions concrètes les orientations à portée régionale des élus de la région;
- Partager de l'information sur des sujets qui touchent en totalité ou en partie la région;
- Discuter de projets communs;
- Chercher des solutions à des problèmes communs;
- Stimuler par divers moyens la formation continue des élus;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Vel, appuyé par monsieur le conseiller Denis Vel et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la création du Comité de concertation des municipalités de la région de Valcourt (CCMRV) et accepte d'adhérer à la charte d'association, telle que proposée et annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE monsieur le maire Louis Coutu soit nommé pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, pour siéger au comité CCMRV et soit autorisé à signer la présente charte.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Un conseiller mention que c'est un mandat de dernière minute.

**13. ENTENTE AVEC LE VILLAGE DE STUKELY-SUD EN LIEN  
AVEC LE 5<sup>E</sup> RANG**

Les membres du conseil du Village de Stukely-Sud ont reporté le dossier après les élections pour laisser le nouveau conseil prendre la décision.

**14. RÉSOLUTION CONCERNANT LES LIGNES DIRECTRICES  
POUR L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS DE COMPOSTAGE ET  
RESTRICTION CONCERNANT L'UTILISATION DES SACS  
COMPOSTABLES**

ATTENDU QUE le MDDELCC a mis à jour les Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage en 2012, que ces lignes précisent que « pour éviter le risque d'odeur nuisible, des exigences spécifiques de traitement sont demandées. Ces exigences impliquent le traitement des résidus alimentaires en sacs de plastique dans un bâtiment fermé avec traitement de l'air. »

ATTENDU QUE les lignes directrices définissent ce qui correspond à un tri à la source en vrac et précisent que :

- « Tout sac compostable est considéré au même titre que les sacs de plastiques, puisqu'il est tout aussi susceptible d'engendrer des conditions anaérobies ;
- Toutefois, les sacs en papier qui ne contiennent aucune pellicule, ou qui contiennent seulement une pellicule cellulosique, ne sont pas inclus dans cette définition, mais plutôt dans celle du « tri à la source en vrac », puisqu'ils sont moins susceptibles d'engendrer des conditions anaérobies. »

ATTENDU QUE les installations qui traitent les matières organiques en provenance du territoire de la MRC du Val-Saint-François effectuées du compostage extérieur en milieu ouvert, ce qui implique que l'utilisation de sacs compostables n'est pas autorisée ;

ATTENDU QUE ces mêmes installations sont situées sur des propriétés où l'on retrouve déjà des lieux d'enfouissement techniques, que des distances séparatrices y sont prévues et que des programmes de gestion des odeurs y sont en application ;

ATTENDU QUE l'utilisation de sacs compostables est autorisée dans certaines villes environnantes, notamment à la ville de Sherbrooke, ce qui amène une confusion auprès de la population ;

ATTENDU QUE l'utilisation de sacs certifiés compostables, autre qu'en papier, facilite l'acceptabilité sociale des collectes de matières organiques, améliore la participation citoyenne et amenuise les désagréments possibles et reliés à ces collectes ;

ATTENDU QUE pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel, l'utilisation de sacs compostables est un atout majeur à leur participation et au succès de l'implantation de collectes de matières organiques dans ces milieux ;

ATTENDU QUE pour les équipements de récupération des matières organiques installés dans les endroits publics (parcs, aréna, bordure de rue, etc.) ou utilisés lors d'événements ponctuels, l'utilisation des sacs compostables est essentiel pour la salubrité de ces endroits ;

ATTENDU QUE les sacs compostables sont plus abordables, plus accessibles et mieux adaptés aux équipements de récupération que les sacs de papier avec pellicule cellulosique ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN, APPUYÉ PAR RÉAL VEL ET RÉSOLU**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au MDDELCC de reconsidérer les restrictions reliées à l'utilisation de sacs compostables afin de permettre leur utilisation dans les lieux de compostage de catégorie 1, notamment lorsque ceux-ci sont utilisés comme recouvrement intérieur (liner) sans fermer le sac et dans un délai de traitement de 18 h, tel qu'autorisé dans le cas du traitement dans des composteurs thermophiles fermés de faible volume;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre du MDDELCC, au député régional, à Recyc-Québec ainsi qu'à la RIGDSCM.

Le maire demande le vote : un conseiller contre et les autres sont en accord.  
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents



**15. RÉSOLUTION POUR S'APPROPRIER DES SOMMES  
PROVENANT DE LA RÉSERVE POINT D'EAU**

La demande est remise à une séance ultérieure.

**16. DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES NON VÉRIFIÉS;**

Mme Majella René, directrice générale, dépose l'état des revenus et dépenses non vérifié. Mme René demeure disponible pour répondre aux questions.

2017-10-161

**17. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES TRANSFERTS  
BUDGÉTAIRE POUR ÉQUILIBRATION DU BUDGET**

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL

APPUYÉ PAR DENIS VEL

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René, directrice générale à effectuer les transferts budgétaires nécessaires à l'équilibrage du budget;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**18. VOIRIE**

Enlever le roc : 11<sup>e</sup> rang près de chez Luc Brien;

10<sup>e</sup> rang : vérifier l'état de l'asphalte

**19. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

**20. COMITÉ**

Service de surveillance : une sortie aux pommes pour la journée pédagogique;

Bibliothèque Yvonne L. Bombardier: un beau partenariat avec le milieu;

FQM : Félicitation à M. Louis Coutu pour son Mérite Municipale 20 ans;

**21. AFFAIRES NOUVELLES**

Problématique de castors, M. Jasmin n'a pas apprécié la façon dont son dossier est traité à la MRC du Val-Saint-François.

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-10-162

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21h16.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu maire  
« en signant le présent procès-verbal  
le maire est réputé avoir signé toutes  
les résolutions »